

conseil pour valider ou chercher à valider la perception d'impôts. D'après le libellé de ce décret, que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a consigné au compte rendu, ces impôts seront censés avoir la même validité que si la mesure législative avait été adoptée.

Nous savons quel mépris le gouvernement nourrit à l'égard de la Chambre. Nous connaissons son aversion pour la démocratie. Nous savons quelle orientation il entend imprimer au Règlement de la Chambre dont il veut faire une oligarchie où moins d'une trentaine d'hommes auront un mot à dire. Ce n'est pas la Chambre qui a formulé ce décret, mais bien le gouvernement. Les honorables vis-à-vis qui ne sont pas membres du Conseil du Trésor doivent s'ancrer dans le cerveau qu'ils ne font pas partie du gouvernement; ils servent uniquement à donner au gouvernement sa majorité et ne sont que de simples députés, au même titre que les honorables vis-à-vis. Les députés qui siègent dans le déversoir et qui sont chargés de la claque doivent également se rendre compte qu'ils ne font pas non plus partie du gouvernement. Ce qui n'a pas prévenu la tentative d'avril dernier. J'aimerais mettre la Chambre en garde contre cet état de choses et y appeler l'attention de ceux qui sont censés commenter les anomalies de la procédure de la Chambre. Ils devraient s'intéresser à des questions de ce genre plutôt que de s'arrêter à des frivolités et nous décrire, par exemple, le premier ministre (le très honorable M. Trudeau) virevoltant autour d'un poteau à Yorkville. Ils devraient rapporter ce qui s'est passé ici en avril dernier lors de l'adoption de ce décret du conseil. Il s'agit d'un précédent auquel on pourra avoir de nouveau recours, c'est-à-dire qu'on pourra de nouveau introduire subrepticement des propositions fiscales peu satisfaisantes ou inacceptables.

• (3.20 p.m.)

Même si le Parlement avait été dissous, monsieur l'Orateur, on aurait pu prendre la même mesure en cette honteuse occasion faisant suite au projet de loi concernant l'impôt sur le revenu. On aurait adopté un décret du conseil en vertu de la loi sur l'administration financière—ce qui, à mon avis, est une procédure fort contestable. La proposition fiscale présentée au printemps dernier et rejetée par la Chambre aurait pu être mise en vigueur par un décret du conseil qui aurait permis de prélever l'impôt comme si la mesure législative elle-même avait été adoptée. Toutefois, même si la Chambre avait été dissoute, une nouvelle majorité également soumise aurait

sans doute dissimulé toute la question par la suite. Voilà comment le gouvernement actuel essaie d'empiéter sur les droits des députés.

Monsieur l'Orateur, on fait grand cas du concept du gouvernement responsable. A mon avis, on donne un mauvais sens au mot «responsable». Un gouvernement responsable est un gouvernement qui agit de façon responsable, en d'autres termes, un gouvernement auquel on peut faire confiance. De plus, il faut surtout que les ministres soient responsables, c'est-à-dire qu'ils rendent compte de leurs actions à la Chambre. Pourtant, le gouvernement essaie par tous les moyens de se soustraire à cette responsabilité. En fait de responsabilité, il se préoccupe de plus en plus de sa propre dignité et se soumet aux ordres de son chef. J'en dirai davantage à ce sujet plus tard au cours de la session.

Dans notre système de gouvernement, dans les démocraties occidentales, monsieur l'Orateur, il n'y a pas un homme aussi puissant que le premier ministre du Canada. En Grande-Bretagne, le premier ministre est encore plus puissant, au sens politique, que ne l'est le Président des États-Unis. Ce dernier est soumis à des contrôles et à des contrepoids; rien de cela n'existe au Canada. En Grande-Bretagne, la Chambre des lords servait de frein au gouvernement, mais maintenant ses pouvoirs sont restreints. C'est une autre preuve dans le même sens. On devrait pleurer en voyant ce que l'administration a fait du système de gouvernement démocratique responsable, qui existait autrefois à Westminster. Ce Parlement est devenu l'instrument de l'administration.

Monsieur l'Orateur, cette mesure législative a été validée en avril dernier par un décret du conseil, et il est utile de montrer comment le présent gouvernement a agi à propos de la discussion du changement de droit sur la tequilla prévu dans ce bill. Comme le bill sur la taxe d'accise relève les droits sur la bière et les alcools en général, je ne pense pas avoir besoin d'en dire plus en ce moment, car le bill sur la taxe d'accise a été accepté, et il en découle une modification à la loi sur le Tarif des douanes.

En ce qui concerne la négociation Kennedy, monsieur l'Orateur, les députés de tous les côtés de la Chambre se réjouissent je pense du résultat final, ou du moins anticipé, des négociations. Nous espérons que le même esprit continuera à régner, malgré les quelques réactions vraiment inquiétantes qui se sont manifestées dans certains pays. Des nouvelles nous sont parvenues des pays du marché commun et, par suite des exigences des crises financières internationales, nous avons entendu parler de taxes-frontières, de nou-